

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Réf. 21 / 011 / ADEMA / DG / RPM

> Préambule

La Société Aéroports de Madagascar (ADEMA S.A.) envisage l'extension du terminal passager de l'Aéroport de Maroantsetra,

Dans le cadre de ce projet, le présent Appel à Manifestation d'Intérêt s'est vu confier le concours des Cabinets d'Architectes intéressés et possédant la capacité de réaliser les prestations « d'Etudes architecturales et Techniques ».

Ainsi, les Architectes (personne morale) ou Groupement d'Architectes ou les Cabinets intéressés sont invités à soumettre leur intérêt indiquant qu'il est qualifié pour réaliser les prestations envisagées.

Les références requises pour la pré-qualification sont les suivantes :

- Les Cabinets ou Groupement d'Architectes sont de droit Malagasy ;
- Les Architectes sont inscrits au Tableau de l'Ordre des Architectes Malagasy ;
- La réalisation d'au moins d'une mission de complexité similaire dont la valeur de la construction dépasse 1 Milliard d'Ariary ;
- Année d'expérience minimale de l'Architecte Chef de projet : CINQ (05) ans.

> Dossiers à fournir

Les Consultants intéressés doivent fournir, (01) un exemplaire original et une (01) copie du dossier établi en langue française, présenté sous pli fermé à la cire – sans mention d'identifier le candidat – portant la référence du présent appel à manifestation d'intérêt et comprenant :

- ✓ **Pièce 1** Lettre de manifestation d'intérêt mentionnant l'objet de la prestation et l'intention sur l'exécution des prestations.
- ✓ **Pièce 2.** Note justifiant la qualité et les pouvoirs du signataire, avec mention obligatoire des coordonnées du siège social et agence(s) : Numéros téléphone fixes et portables, adresse mail, adresse complète, Boite Postale. Statut à joindre pour le cas de Groupement.
- ✓ **Pièce 3.** Copie certifiée conforme à l'original des documents ci – après : Carte statistique, Carte d'Immatriculation Fiscale mise à jour année 2021, Extrait du Registre de Commerce et des Sociétés, Attestation de non ouverture à des procédures collectives ou Certificat de non-faillite délivré par le Tribunal de Commerce daté d'au plus tard soixante (60) jours avant la date limite de remise des dossiers.
- ✓ **Pièce 4.** Liste des prestations similaires durant les cinq dernières années, en précisant le montant, permettant de mettre en valeur les capacités de l'intéressé pour l'accomplissement des prestations ; joindre obligatoirement toutes les pièces justificatives comme les ordres de service, les contrats et les procès-verbaux de réception des prestations exécutées.
- ✓ **Pièce 5.** Liste du personnel permanent accompagnée des CV et Diplômes ou /et Certificat de fins d'études.
- ✓ **Pièce 6.** Une liste des Bureaux d'études Techniques spécialisés en Structure, VRD, Electricité Courants Forts et Courants Faibles, Fluides, Protection incendie, SSI, EIE, que le candidat envisage de s'associer (avec leurs références techniques).

> Soumission du dossier

La manifestation par voie électronique ne sera pas autorisée.

Le dossier correspondant doit être adressé et parvenu à Monsieur La Personne Responsable des Marchés d'ADEMA - Adresse : Direction Générale d'ADEMA (tous les jours ouvrables de 6h15mn à 13h15mn) – Zone Aviation Générale Ivato – Aéroport, au plus tard le **Vendredi 29 Octobre 2021 à 09H00mn** (heures locales).

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser à la Direction Générale d'ADEMA – Zone Aviation Générale Ivato - Aéroport Antananarivo - ☎ 020 22 440 42 – 020 22 485 15 – Email : dg@adema.mg copie à : rpm@adema.mg



La Personne Responsable des Marchés
d'Aéroports de Madagascar.


ANDRIANIANA Jean Germain
Directeur Général